

Arbre de décision pour l'obtention du brevet de spécialiste scolaire

À la fin de la deuxième année, le superviseur clinique et le spécialiste scolaire participent à un processus d'évaluation collaborative pour déterminer les compétences actuelles et décider si toutes les exigences du brevet de spécialiste scolaire ont été satisfaites ou si le processus de supervision doit être prolongé. L'arbre de décision suivant peut servir à aider le superviseur clinique et le spécialiste scolaire avec l'évaluation.

Fin de la deuxième année		
Le spécialiste scolaire fait preuve de toutes les compétences visées	Le spécialiste scolaire ne fait pas preuve de toutes les compétences visées	Le spécialiste scolaire ne fait pas preuve de toutes les compétences visées
Recommander le candidat au brevet permanent	Recommander la continuation de la supervision	Recommander la continuation de la supervision
	Le spécialiste scolaire, le superviseur clinique et le superviseur administratif sont tous d'accord.	Une personne ou plus n'est pas en accord.
	Établir un plan de supervision – objectifs, échéancier, soutien, date d'évaluation, etc.	Le spécialiste scolaire, le superviseur clinique et le superviseur administratif sont encouragés à communiquer et à collaborer de façon positive afin de parvenir à un accord sur les prochaines étapes, qui peuvent inclure des heures de supervision additionnelles.
	Communiquer le plan au superviseur administratif.	De la planification additionnelle peut être exigée si un changement de superviseur clinique est demandé par le spécialiste scolaire et son superviseur administratif.